

TAUX DE TVA DE 6% POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE PLUS DE 10 ANS: ATTESTATION

Application du taux réduit de TVA de 6% à des travaux immobiliers effectués à des logements privés en vertu des dispositions des rubriques XXXI et XXXVIII de l'arrêté n°20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux.

Le/la soussigné(e):

.....

Résidant à:

.....

Déclare que le bâtiment situé:

.....

.....

Dont il/elle est*: - *propriétaire*
- *locataire*
- *usufruitier*

est effectivement occupé depuis au moins 10 ans avant la première date d'exigibilité de la TVA due sur les travaux réalisés conformément*: - *au contrat d'entreprise*
- *au bon de commande*
- *à l'offre*

Signé(e) le: et qu'il sera, après exécution des travaux, effectivement et*: *uniquement - principalement* utilisé en tant que résidence privée.

Fait à:

Le:

Signature:

Nous vous invitons à bien vouloir nous renvoyer ce document complété et signé.

*Biffer les mentions inutiles.